



Offices de
Tourisme
de France

Fédération Nationale
11 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris
Tél. : 01 44 11 10 30 - Fax : 01 45 53 99 50



NOTE D'INFORMATION **MAINTIEN DES GARANTIES SANTE ET** **PREVOYANCE** **AU PROFIT DES ANCIENS SALARIES AU** **CHOMAGE**

EXTENSION DE L'ACCORD DU 18 MAI 2009

Le MEDEF, la GGPME et l'UPA ont signé, le 18 mai 2009, un avenant organisant la « portabilité » des droits de prévoyance/santé au profit des anciens salariés de l'entreprise.

L'arrêté d'extension a été publié au J.O. du 15 octobre 2009 et le rend désormais obligatoire, à compter de cette date, pour les entreprises relevant des activités que représentent le MEDEF, la CGPME ou l'UPA.

Les autres entreprises, notamment celles de l'économie sociale, les professions libérales et les professions agricoles, ne seront soumises à ces dispositions qu'après la parution d'un éventuel arrêté d'élargissement, inexistant à ce jour.

Dans la mesure où nous nous situons dans le secteur de l'économie sociale, **ces dispositions ne nous sont pas applicables** en l'absence de cet arrêté.

Nous vous tiendrons naturellement informés de toute évolution sur ce point.